



## Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

 [@Rennes\\_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Mardi 3 avril 2018

## Sécurité et tranquillité publiques

# Renforcement des dispositifs et de la coordination des partenaires

L'assemblée plénière du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) s'est tenue ce jeudi 29 mars 2018. Ses membres ont dressé le bilan de leurs actions en faveur de la tranquillité publique et de la prévention de la délinquance et se sont accordés pour fixer de nouvelles pistes de travail.

### Le CLSPD, instance clé de la politique locale de prévention de la délinquance et de la médiation

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est présidé par Nathalie Appéré, Maire de Rennes. Il réunit l'ensemble des partenaires concernés par la sécurité et la prévention de la délinquance sur le territoire, au premier rang desquels Christophe Mirmand, Préfet de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine, et Nicolas Jacquet, Procureur de la République. C'est une instance d'échange et de coordination entre les différents acteurs du territoire, qui permet de partager des analyses et de définir de manière conjointe des objectifs et de mettre en place des actions concertées.

Les priorités, enjeux et méthodes partenaires du CLSPD sont formalisés dans la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD). Ce document s'articule autour de 6 enjeux transversaux :

1. Observer et analyser la délinquance et les atteintes à la tranquillité publique
2. Informer, orienter et associer les habitants
3. Soutenir, développer et coordonner l'accès au droit, l'aide aux victimes et la médiation
4. Prévenir les violences en direction des femmes
5. Prévenir la délinquance des mineurs et jeunes adultes
6. Prévenir la récidive

---

La réunion du 29 mars 2018 a permis de dresser un bilan de l'année 2017, marquée essentiellement par l'affirmation de la problématique des "mineurs non accompagnés délinquants" et des nuisances liées au trafic de stupéfiants.

Face à ces tendances lourdes, la Ville de Rennes agit pour la sécurité, la tranquillité publique et la prévention, en assurant une plus grande proximité avec les habitants et à renforcer la complémentarité des actions menées par l'ensemble des acteurs.

## Le renforcement de dispositifs de médiation et de la Police Municipale

La Ville fait évoluer en profondeur sa politique de médiation en déployant deux nouveaux dispositifs : la médiation de nuit est ainsi en place depuis janvier 2018 et la médiation-accès au droit en direction des personnes en errance sera mise en œuvre à partir de mai 2018. Ces deux modalités d'intervention viennent s'ajouter aux dispositifs de médiation de nuit, de médiation à l'école, et à la médiation de voisinage. Ces cinq dispositifs mobilisent au total une quarantaine de médiateurs, qui interviennent sur l'ensemble du territoire Rennais.

En 2017, la Ville de Rennes a également renforcé sa Police Municipale, en augmentant les effectifs à 73 agents, tout en réorientant ses missions vers plus de proximité (pour davantage d'informations, se reporter [au dossier de presse](#) correspondant).

## Un travail partenarial consolidé pour des réponses plus efficaces

La création des Groupes Territoriaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (GTPD) sur les quartiers du Blosne et de Maurepas, permet de renforcer l'action des partenaires afin de permettre une prise en charge optimale des situations : intervention policière ou judiciaire auprès des auteurs de troubles, activation de dispositifs de prévention, prise en charge des victimes, aménagement de l'espace concerné, évolution de la réglementation...

En parallèle, la Ville de Rennes et la Préfecture d'Ille-et-Vilaine ont engagé une réflexion d'ensemble en matière d'intervention sur l'espace public dans le cadre de la concertation pilotée par la Préfecture et la DDSP 35 sur la Police de Sécurité du Quotidien (PSQ). Même si Rennes n'a pas été retenue au nombre des 30 "quartiers de reconquête républicaine", le 8 février dernier, les attentes exprimées lors des échanges au sein du CLSPD appellent une suite. Ces échanges ont notamment mis en lumière des attentes fortes concernant la présence et la visibilité des policiers nationaux sur l'espace public, et l'accès aux services (accueil des victimes, dépôt de plainte). Les suites de cette démarche donneront lieu à des propositions concrètes dans le courant du premier semestre 2018.

---

## Contacts presse

**Antoine Blanchet**  
**Service de Presse**  
Rennes, Ville et Métropole  
Tél. 02 23 62 22 34  
[a.blanchet@rennesmetropole.fr](mailto:a.blanchet@rennesmetropole.fr)

**Morgane Tirel**  
**Service interministériel de la Communication**  
Zonale, Régionale et Départementale  
Tél. 02.99.02.11.80.  
[morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr)